



SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical Délibération de la séance du jeudi 4 mai 2023

Membres du comité syndical				Délibération n° 2324
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Convention de mise à disposition d'espaces entre l'Hôtel de Ville de Villeurbanne et l'ENM
9	4	3	5	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Oui

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne, à Madame Subai
Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Frioux
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Constant
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon, à Madame Lagarde
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon

Excusé(e)s : Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon

Transmission à la Préfecture le 9 mai 2023

Délibération n°2324 - Projet de Convention d'occupation temporaire entre l'Hôtel de Ville de Villeurbanne et l'ENM :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa saison de diffusion 2022-2023, l'ENMDAD organise le concert Passions Baroques à l'Hôtel de Ville de Villeurbanne le vendredi 26 mai pour deux représentations.

Les modalités d'occupation temporaire de l'Hôtel de Ville par l'ENM sont fixées par la convention en annexe.

Il est proposé aux membres du Syndicat Mixte de Gestion de l'ENM d'approuver l'occupation temporaire et d'autoriser le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer la convention qui en précise les conditions.

Un document annexe : Projet de Convention d'occupation temporaire entre l'Hôtel de Ville de Villeurbanne et l'ENM

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent et autorisent le Président à signer la convention d'occupation temporaire.

Syndicat Mixte de Gestion

de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27


Stéphane FRIOUX
Président du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne

Convention de mise à disposition d'espaces

Entre les soussignés :

Le Syndicat mixte de gestion de l'École Nationale de Musique de Danse et d'Art Dramatique de Villeurbanne (ENMDAD)

46, Cours de la République - 69100 Villeurbanne

N° SIRET : 2569014060001542 / Code APE : 8411Z

Représenté par son Président, Monsieur Stéphane FRIOUX

Ci-après désigné « l'ENMDAD »,

D'une part.

Et

La Ville de Villeurbanne

Place du Docteur Lazare Goujon – 69100 Villeurbanne

N° SIRET : 21690266800013

Représenté par son Maire, Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Ci-après désigné « La ville de Villeurbanne »

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Dans le cadre de sa saison de diffusion 2022-2023, l'ENMDAD organise le concert Passions Baroques à l'Hôtel de Ville de Villeurbanne le vendredi 26 mai pour deux représentations. Ce concert, porté par les ensembles de musiques anciennes de l'ENMDAD mettra en avant violon, violoncelle, flûte traversière, viole de gambe, flûte à bec, clavecin, voix : réunis en petits ensembles musicaux, mettent en mouvements les passions de l'âme illustrées par les compositeurs du XVIIe et XVIIIe siècle.

Dates des deux représentations :

Vendredi 26 mai 2023 – 18h00

Vendredi 26 mai 2023 – 20h30

Article 2 : Obligations des deux parties

- L'ENMDAD s'engage à organiser le concert, son accueil, sa billetterie ainsi que sa logistique technique.

- L'ENMDAD s'engage à respecter et faire respecter les protocoles sanitaires en vigueur et à maintenir les lieux en bon état.
- La Ville de Villeurbanne s'engage à mettre à disposition gratuitement la salle des Conseils et Mariages de l'Hôtel de Ville pour le concert « Passions Baroques » du jeudi 25 mai matin au vendredi 26 mai après le démontage.
- La Ville de Villeurbanne s'engage à mettre à disposition gratuitement la salle des Commissions qui servira de loge pour les élèves de l'ENMDAD et leurs professeurs le vendredi 26 mai.
- La Ville de Villeurbanne s'engage à mettre à disposition un agent de sécurité SSIAP, qu'elle prendra en charge le vendredi 26 mai.

Article 3 : Assurance

Les deux partenaires déclarent avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture de leurs obligations et en particulier une assurance responsabilité civile pour les dommages que chacune des parties pourraient causer du fait des personnes agissant pour leur compte et de celles sous sa garde.

Article 4 : Durée

La convention prend effet au 25 mai 2023 jusqu'au 27 mai 2023.

Article 5 : Dénonciation

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, sans délai de préavis.

Il est expressément convenu que la présente occupation ne donne pas droit à relogement en cas de dénonciation de la convention.

Article 6 : Résiliation

Le non-respect de l'une ou l'autre de ces clauses entraînera la résiliation automatique de la présente convention.

Article 7 – Attribution de compétence

En cas de désaccord persistant entre les parties, le Tribunal administratif de Lyon sera seul compétent pour trancher les litiges relatifs à l'exécution de la présente.

Fait à Villeurbanne, en deux exemplaires originaux, le 28 avril 2023,

Pour le Syndicat Mixte de Gestion
de l'ENM de Villeurbanne

Pour la Ville de Villeurbanne

Le Président
Stéphane FRIOUX

Le Maire,
Cédric VAN STYVENDAEL